

Plan des espaces réservés aux eaux de surface (ERE)

SITUATION 1 : 2'000

geau
environnement

geau environnements SA
Technique 3
CH - 3960 Sierre
Tel. +41 27 455 67 04
Fax +41 27 455 67 05
bur@geau.ch
www.geau.ch

Date	Projet	Dessin	Contrôle
26.10.18	cm	cm	dt



L'administration communale de VEYRAS
certifie que le présent projet, mis à l'enquête publique par
insertion au Bulletin Officiel du 15.3.2019, et
affichage, a été déposé au greffe communal du
15.3.2019 au 15.4.2019 pour y être
consulté.

VEYRAS le 15.4.2019

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président [Signature] Timbre communal Le Secrétaire [Signature]



Homologué par le Conseil d'Etat

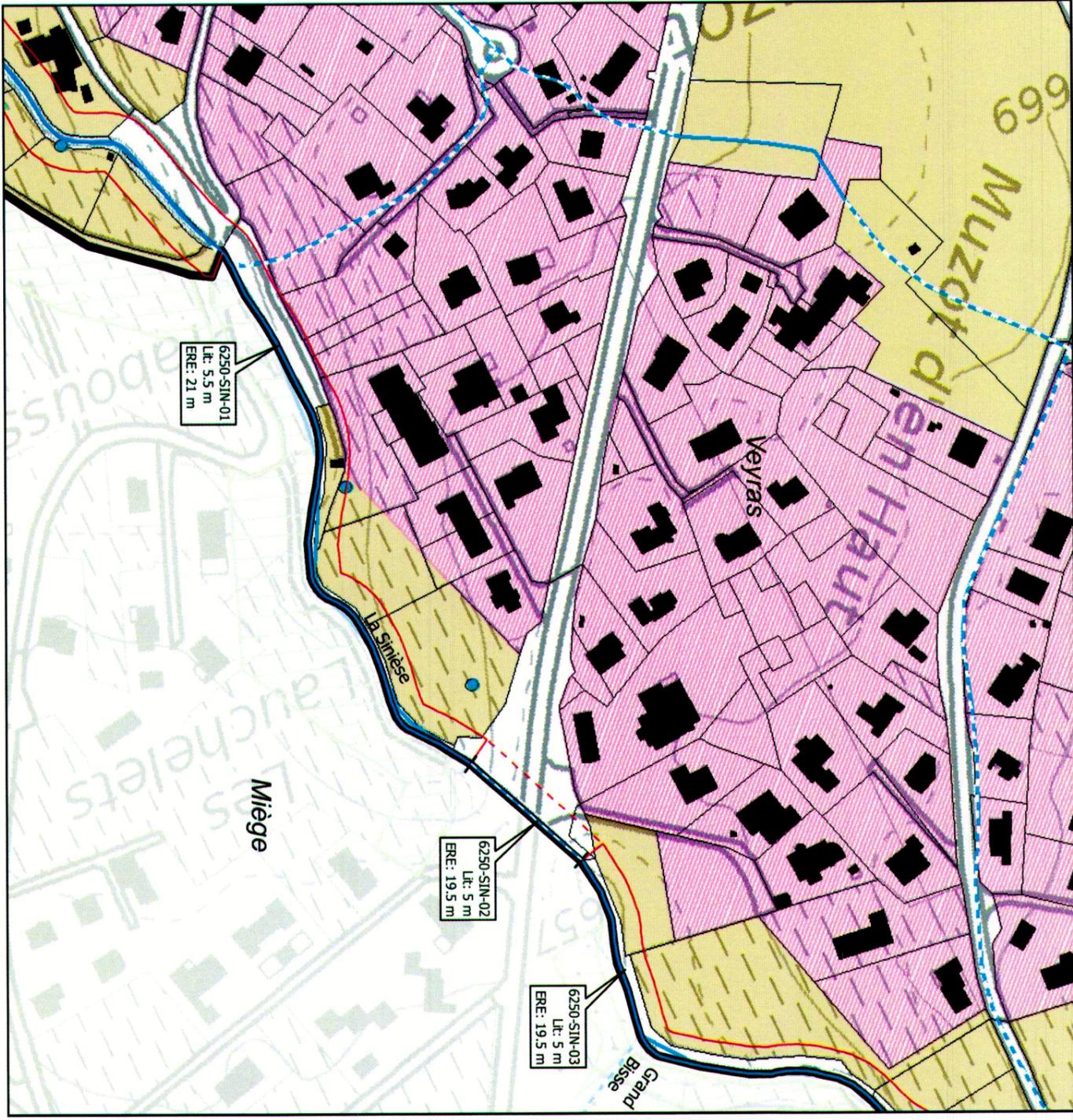
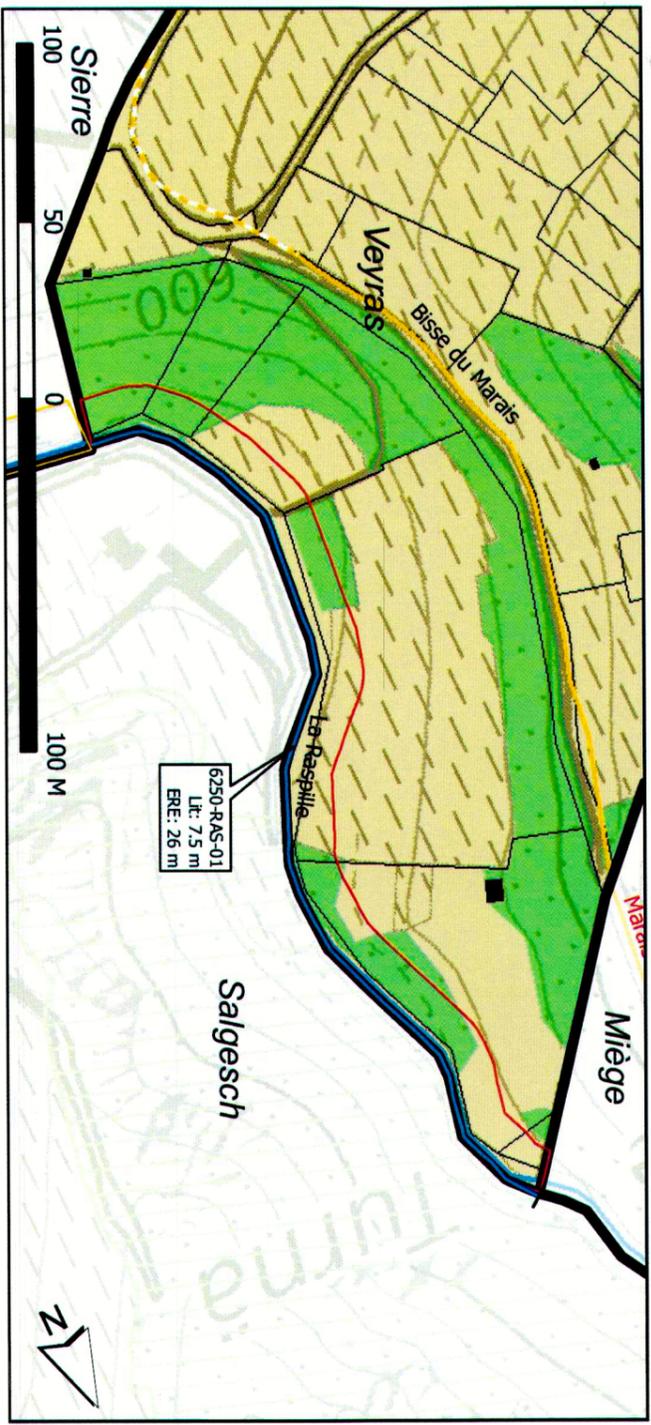
en séance du 11 SEP. 2021

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 11 SEP. 2021

Droit de sceau d'Etat

L'attesta:
Le chancelier d'Etat:

L'ATTESTE : [Signature]
LE CHANCELIER D'ETAT : [Signature]



Réseau hydrographique

- Eaux nécessitant une étude ERE
- Eaux nécessitant une étude ERE (tracé enterré)
- Eaux ne nécessitant pas d'étude ERE
- Eaux ne nécessitant pas d'étude ERE (t. enterré)

Espace réservé aux eaux de surface (ERE)

- Définitif (eaux à ciel ouvert)
- Définitif (eaux enterrées)
- Définitif sur Sierre (géau, 2017)
- Définitif sur Venthône (biol conseils, 2017)

Installations existantes

- Caprages hydroélectriques
- Autres captages
- Autres installations

Zones pertinentes pour l'ERE

- Zone à bâtir
- Zone agricole
- Zone de protection nature et/ou paysage
- Zone d'estivage
- Cadastre forestier
- Inventaire de protection (régional < cantonal < fédéral)
- Tronçon avec indication de l'ERE (6250-RAS-01 (26 m))